



COMMUNE DE MONTREUX

PROJET URBAIN A CLARENS

QUALITE DE VIE ET INTEGRATION SOCIALE EN MILIEU URBAIN

1. CONTEXTE

Instauré par la Confédération, le programme Projets urbains (ci-après: PU) découle du Rapport sur les mesures d'intégration (juin 2007) établi par le Département fédéral de justice et police et les services fédéraux compétents à l'intention du Conseil fédéral. La justification du programme PU réside dans la volonté de favoriser l'intégration sociale dans les quartiers résidentiels. Plus précisément, l'objectif de ce programme est d'améliorer la qualité de vie et de promouvoir l'intégration sociale dans les quartiers dits «sensibles», mais aussi de prévenir les phénomènes de ghettoïsation, d'accroître le niveau de sécurité des quartiers résidentiels et de resserrer la cohésion sociale – au travers de mesures intégrées et concertées. La particularité de ce programme est de privilégier une approche interdisciplinaire, et ce à l'échelle du quartier. Par ailleurs, ce programme est ciblé en premier lieu sur des villes suisses petites et moyennes.

Au niveau fédéral, la réalisation du programme PU a été confiée à un groupe de pilotage réunissant des représentants de plusieurs instances fédérales concernées (logement - OFL, développement territorial – ARE), sport - OFSPO, migrations – ODM et CFM, lutte contre le racisme - SLR), sous la coordination de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Le budget fédéral affecté au programme PU est financé par cet ensemble de services fédéraux.

Sur la plan du contenu, le programme PU préconise une palette d'approches coordonnées combinant des mesures d'intégration sociale au sens strict (formation et information, soutien aux milieux associatifs, mesures de santé publique, accueil parascolaire, etc.) et la lutte contre les discriminations (médiation, coopération interculturelle, etc.) avec des mesures ciblées sur les conditions d'habitat (rénovation d'immeubles, politique de location, cours pour gérants ou concierges, etc.), mais aussi des mesures d'intégration via les activités sportives (écoles, clubs, etc.), ainsi que des mesures relevant du développement territorial (requalification des espaces publics, amélioration des transports publics, etc.).

Le lancement des premiers projets a été arrêté pour 2008, et la phase pilote du programme durera jusqu'en 2011. Outre les trois projets pilotes en voie d'élaboration (Montreux/VD, Pratteln/BL et Rorschach/SG), quelques projets dits «partenaires» devraient aussi être instaurés prochainement. Dans ce contexte, les communes pilotes définissent le contenu de leurs PU respectifs et le mettent en oeuvre, avec l'appui financier du Canton et de la Confédération. La Commune de Montreux s'investit dans l'élaboration d'un PU destiné spécifiquement au site de Clarens.

Concrètement, la mise en oeuvre du programme PU se déclinera sous diverses formes, tenant compte des spécificités locales des terrains retenus pour la phase pilote: la notion même de «projet urbain» implique que le jeu de mesures le plus adéquat soit défini au cas par cas, selon les caractéristiques des problèmes identifiés, des besoins à satisfaire et des ressources locales existantes; et donc également selon les objectifs particuliers identifiés comme pertinents dans chacune des situations locales considérées.

2. CLARENS ET LA COMMUNE DE MONTREUX

Clarens, village d'origine vigneronne, occupe une situation privilégiée en bordure du Léman sur la rive gauche de la rivière appelée la Baye de Clarens. L'essor touristique a peu à peu supplanté l'activité agricole du site et un grand nombre de maisons viticoles se sont transformées en pensions.

La région montreusienne ne fut pendant longtemps qu'un ensemble de petits villages et de hameaux, certains datant de l'époque romaine. Au Moyen Age, mis à part quelques artisans, la population vivait de la terre, élevait du bétail, produisait du blé et cultivait la vigne.

Les petits villages d'autrefois se transformèrent en une vaste agglomération. Si de modestes pensions ouvrirent leurs portes à partir de 1815, les premiers hôtels dignes de ce nom furent construits quelques années plus tard. Les nombreux écrivains et autres artistes qui séjournèrent dans notre région contribuèrent largement à faire connaître la beauté de ce paysage, le calme et la sérénité qui s'en dégagent.

En 1961, la fusion des communes du Châtelard et des Planches, votée par la population, transforma Montreux en une seule entité politique. Depuis cette époque, c'est en tant que station touristique que Montreux exprime de la manière la plus évidente sa vocation d'ouverture internationale.

- Superficie de la commune	3474,6 ha
- Périmètre de la commune	22 km
- Altitude minimale	372 m
- Altitude maximale	1990 m
- Nombre d'habitants	24'137
- Nombre d'habitants à Clarens	8'318 (39% de la pop. établie à Montreux)

La perception de la Commune de Montreux par ses habitants est encore fortement ancrée à sa structure d'origine, c'est-à-dire une juxtaposition de plusieurs villages et hameaux. En effet, ce n'est qu'en 1962 que Montreux et ses villages environnants se réunissent pour former la Commune de Montreux telle qu'on la connaît actuellement. C'est ainsi que Clarens, nonobstant son urbanisation et sa croissance, conserve cette connotation de «village» que les habitants et associations locales entretiennent.

Vu de l'extérieur – entendu par là, les autres habitants de la Commune – l'image de Clarens est négative. En effet, le regard que portent ces habitants sur cette portion de ville tient davantage du constat que Clarens recèle tous les maux de l'urbanisation des dernières décennies, au point que, finalement, l'on n'en discerne plus les qualités intrinsèques comme sa situation géographique, sa centralité, son accessibilité, etc.

3. MODALITES ET ELABORATION DU CONCEPT

3.1 Rappel des objectifs globaux de la Confédération

- Amélioration de la qualité de vie
- Promotion de l'intégration sociale
- Promotion de nouvelles formes de collaboration (verticale / horizontale / participative)
- Mise en réseau des expériences (plate-forme nationale)

3.2 Objectifs sectoriels de la Confédération

- Création d'un processus de requalification urbaine et sociale s'appuyant sur de nouvelles formes de collaboration
- Amélioration de l'intégration des populations étrangères (participation à la vie économique et sociale, langue, formation, profession)
- Sensibilisation à l'importance du logement comme facteur d'intégration, motivation des acteurs locaux à collaborer à l'amélioration de l'image des quartiers en question
- Promotion du sport et du mouvement (infrastructures existantes) grâce à un aménagement de l'espace propice au mouvement et au sport
- Ouverture des institutions privées et publiques à la population migrante, participation de celles-ci aux projets urbains
- Lutte contre le racisme dans les quartiers (prévention / gestion des conflits, tensions, discriminations)

3.3 Clarens : Méthodologie

La définition des objectifs au niveau communal a été menée de la manière suivante: dans un premier temps, l'équipe de projet^[1] a été invitée à formuler une ébauche de diagnostic, en se fondant sur les informations à disposition dans les services communaux.

Dans un second temps, deux séances participatives avec les acteurs de Clarens a permis de consolider et compléter ce diagnostic, relevant tant les atouts du site que les difficultés et problèmes.

3.4 Atouts et potentiels

- L'histoire de Clarens (Rousseau) lui confère une image positive, qui pourrait être mieux exploitée;
- le quartier est entouré d'institutions et équipements phares (écoles, clinique Prairie, salle omnisports du Pierrier);
- il existe beaucoup d'éléments de centralité et d'accessibilité (commerces, poste, gare...), la dynamique y est favorable (pour preuve les projet d'agrandissement de la Migros);
- le réseau viaire est favorable à la gestion du trafic;
- la présence d'éléments naturels (lac, rive de la Baye);
- la présence de populations étrangères constitue une multiculturalité sans prédominance ethnique (pas de «groupe national dominant»);
- le territoire en question n'est ni «sinistré», ni criminalisé (à l'opposé de l'image d'Aigle ou Bex p. ex.);
- même s'ils sont peu attractifs, des logements libres sont à disposition.

3.4 Problèmes, besoins

- De manière générale, Clarens souffre d'un manque de qualité de ses espaces publics qui sont généralement dédiés à la circulation motorisée, que ce soit au niveau de la sécurité ou de leur manque de convivialité;

^[1] Equipe de projet formée des chefs de services des Affaires sociales, du service de l'Urbanisme, du délégué à la jeunesse et de la conseillère municipale des Affaires sociales, Ecoles et Jeunesse.

- plus particulièrement dans le quartier central, il existe un besoin de lieux de rencontres et d'un parc public à Clarens centre;
- il existe un besoin d'équipements collectifs (sportifs notamment, commerces, etc.) dans le quartier des Vaudrès;
- toujours aux Vaudrès, la structure du bâti «introvertie», le problème d'image et de dépendance aux équipements publics du reste de Clarens amène à une marginalisation du quartier;
- la multiculturalité induit un isolement (psycho-)social des micro-communautés étrangères;
- manque d'interlocuteurs associatifs locaux issus de la communauté immigrée;
- les circulations piétonnes sont insatisfaisantes (y c. pour l'accès au Lac et aux écoles, p. ex. entre Vaudrès et école Vinet, qualité insuffisante);
- la densité et la non-attractivité du bâti induisent l'arrivée de populations défavorisées (logements peu chers);
- il manque de manière générale des plates-formes d'échange et de lieux de rencontre pour les habitants;
- le manque d'intégration de certains habitants et le peu d'implication dans la vie locale des habitants de Clarens fait qu'ils sont sous-représentés à l'échelon politique communal;
- il y a une tendance à Clarens à se sentir défavorisé par rapport à Montreux («Clarens est la poubelle de Montreux»), il y a un besoin de rétablir des relations de confiance avec l'autorité communale;
- il manque de mixité sociale dans les quartiers;
- la répartition des immeubles subventionnés entre Clarens et Montreux est à étudier.

4. DOMAINES D'INTERVENTION

Une des motivations à la mise en place du programme «Projets urbains» (PU) est la création d'un tout cohérent entre diverses mesures sectorielles. Au stade actuel du projet (dépôt du concept), il est prématuré d'établir des mesures concrètes pour chacun des objectifs.

4.1 Projets en cours: état des lieux

Afin de définir des domaines d'intervention qui soient pertinents en regard de la situation spécifique de la Commune, il est nécessaire d'identifier les projets existants (qu'ils soient encore au stade d'idée ou déjà en cours) au niveau communal et qui sont pertinents en regard des objectifs généraux du projet urbain tel qu'il est défini par la Confédération.

- Quartiers des Vaudrès

Une étude urbanistique a été confiée par les autorités communales (au bureau Farra & Fazan) suite à une demande de permis de construire et voyant là une opportunité de redresser la situation dans un quartier peu valorisé (quartiers des Vaudrès). Cette étude présente des solutions urbanistiques pour une utilisation du potentiel de restructuration basé sur la qualité, dans la volonté d'améliorer l'identité du quartier, le recentrer sur l'extérieur, lui adjoindre des espaces publics conviviaux, améliorer son image. Ce document sera utilisé par les autorités

comme schéma directeur, qui négocieront les modalités de mise en oeuvre avec les requérants. Concrètement, le projet urbain pourra utiliser cette opportunité, par exemple comme «porte d'entrée» au projet, étant donné qu'une grande partie du travail a déjà été accomplie.

- **Grande Place à Clarens centre**

Tant les membres de l'équipe de projet que les acteurs invités aux séances de participation ont rapporté l'enjeu que représente la création d'une place publique centrale. En effet, le projet de créer un tel espace à la «Grande-Place» (entre l'avenue Vinet, l'avenue des Pléiades et la rue du Grammont) tire ses racines dans le passé de Clarens. Aujourd'hui, le terrain en question est en main privées et encore largement non bâti. Le propriétaire souhaite y construire une structure médicale. Son dernier projet en date propose aussi un parking souterrain ainsi qu'un espace vert. Ce compromis peut-il répondre aux attentes de la population? Il semble pertinent d'intégrer en priorité cette problématique dans le déroulement du projet urbain.

- **Modération du trafic: zones à vitesse limitée (30 km/h)**

Un projet en cours dans les rues comprises entre la rue du Lac, la rue du Grammont, l'avenue Mayor-Vautier et la rue Gambetta¹⁹. Une éventuelle extension de ce type de mesures devra être évaluée sur la base de cette expérience.

- **Nouvelle école**

Pour l'instant au stade d'idée, la création d'une nouvelle école (primaire) s'appuie sur la mise en valeur d'une parcelle communale située au nord du quartier des Vaudrès. Des négociations sont en cours avec les CFF, propriétaires des parcelles voisines. (N.B: les jardins seraient préservés). Il s'agit d'un thème à approfondir dans le cadre du projet urbain.

- **Centre de loisirs**

Actuellement situé dans un local provisoire de la rue du Collège (à proximité de du collège de Clarens-Gare), le centre de loisirs pourrait être déplacé vers le Collège Vinet, sur une parcelle dont la Commune vient de faire l'acquisition. Il s'agit là aussi d'un thème à approfondir dans le cadre du projet urbain.

4.2 Domaines d'intervention à créer

Outre les projets existants, les domaines d'intervention ci-dessous sont proposés comme base aux mesures concrètes.

- **Espace public**

- Sécurité du trafic non motorisé (vers et aux abords des écoles, liaisons entre quartiers)
- Requalification des espaces publics en vue d'une meilleure convivialité (mobilier urbain, équipements de sports / loisirs)

- **Politique du logement**

- Répartition des logements subventionnés
- Mixité sociale
- Apparence des bâtiments

- **Communication, participation**
 - Relations habitants de Clarens – administration de Montreux
 - Mobilisation des habitants
- **Vie de quartier**
 - Relation de voisinage
 - Dialogue interculturel

5. MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU PROJET

5.1 Approche générale et principes clefs

Les mesures concrètes à mettre en oeuvre au titre du projet urbain et les domaines d'intervention dont elles relèveront ne pourront être précisés qu'au cours des premiers mois de réalisation de ce projet. Au stade actuel en effet, l'accent a été mis sur le diagnostic de la situation – afin de construire le projet sur des bases solides – ainsi que sur les objectifs à poursuivre.

Nous esquissons néanmoins les principes qui devront guider la mise en oeuvre du projet urbain, de manière à ce que celui-ci soit conforme à l'approche préconisée par le programme fédéral PU, et avec le souci d'en optimiser l'efficacité.

5.2 Une «logique de projet»

L'«approche projet» préconisée consiste à définir un ensemble de mesures cohérent, articulées en fonction des objectifs du PU Montreusien. Il s'agit donc de mettre en relation les divers points de vue et modes de faire existants au sein de l'administration communale, pour favoriser une approche transversale des problèmes et des solutions idoines, afin de favoriser les synergies et d'éviter aussi bien les contradictions que les redondances de l'action publique – en l'occurrence dans les domaines couverts par le projet urbain (urbanisme, logement, intégration sociale, etc.) et à l'échelle du site de Clarens. L'intégration en un seul projet de diverses mesures parfois disparates est en effet l'un des enjeux importants du développement d'un projet urbain.

L'«approche projet» consiste également à envisager l'ensemble de mesures à mettre en oeuvre dans une perspective temporelle définie: l'horizon temporel du PU montreusien est limité aux quelque trois ans à disposition pour l'application sur le terrain de la phase pilote du programme fédéral PU. La manière de travailler et les mesures à instaurer devront certes être conçues comme pouvant (et devant) être pérennisées, de sorte que les effets escomptés durent bien au-delà de la phase pilote. Le contexte spécifique de cette phase pilote (avec son organisation ad hoc et son mode de financement tripartite Confédération-Canton-Commune) n'en reste pas moins expérimental et temporaire. Tout comme les mesures concrètes à développer, le dispositif de pilotage du PU et les modalités de son suivi-évaluation doivent être conçus dans cette perspective temporelle prédéfinie.

5.3 Des destinataires à intégrer

Le projet urbain vise tant à améliorer la qualité de vie à Clarens qu'à améliorer l'attractivité de ce site. Ce qui suppose des améliorations aussi bien matérielles (aménagement publics, rénovations immobilières, etc.) qu'immatérielles (mobilisation des habitants, transformation des perceptions, changements de comportements sociaux, etc.). Par conséquent, les destinataires principaux du PU – les habitants de Clarens – sont également des leviers incontournables pour que le PU soit efficace: ce sont d'abord leurs

représentations, leurs besoins, leurs compétences, leurs préoccupations qui sont au centre de l'attention, et que le PU doit mobiliser et/ou faire évoluer.

Cela implique une association étroite des destinataires à la définition et à la mise en oeuvre des actions qui les concernent: le PU offrira ainsi un espace de rencontre entre les vellétés communales voire cantonales (approche «top-down») d'une part, les aspirations et contraintes des acteurs locaux (approche «bottom-up») d'autre part. Il s'agira donc de consulter régulièrement les habitants de Clarens quant aux stratégies et mesures à développer au titre du PU, non seulement pour vérifier leur pertinence du point de vue des destinataires, mais aussi pour y intégrer les propositions que ces acteurs locaux ne manqueront pas d'émettre.

Les consultations pourront prendre plusieurs formes. La création et la mobilisation périodique d'un groupe d'accompagnement composé d'acteurs locaux particulièrement susceptibles de faire le lien entre la population de Clarens et les responsables du PU constituerait la modalité minimale. Des opérations ponctuelles plus larges pourront en outre être réalisées, sous diverses formes à préciser ultérieurement (p. ex. sondage via la presse locale, soirée d'information-consultation sur des enjeux particulièrement saillants, etc.).

5.4 Les partenariats

Par ailleurs, l'intégration des acteurs locaux à la réalisation du PU sera plus aisée et plus efficace dans la mesure où elle valorisera les réseaux relationnels et les compétences spécifiques de diverses associations bien ancrées localement: associations sportives, culturelles, de migrants, de quartier, de commerçants, etc. Les contacts avec des membres actifs de ces associations devront donc être développés dans le cadre du PU – que ce soit en les associant à un groupe d'accompagnement ou de manière plus ponctuelle.

Dans le même état d'esprit, des partenariats devront aussi être instaurés avec les principaux acteurs immobiliers engagés à Clarens (régies immobilières, grands propriétaires, coopératives de logement, éventuels groupes ou associations de locataires...), compte tenu de la grande importance à accorder à la problématique du logement et de ses caractéristiques – enjeu fort du PU.

Enfin, outre les destinataires du PU et les associations ou autres groupes d'intérêts à associer à ce PU, d'autres acteurs devraient être amenés à jouer un rôle de partenaires. Il s'agit notamment de commerces ou autres entreprises locales ayant un intérêt au bon développement de Clarens, et qui pourraient apporter leur contribution de diverses manières: contribuer à des groupes de travail, servir de relais pour l'information, voire sponsoriser telle ou telle réalisation.

5.5 L'information et la communication

Mobiliser les habitants de Clarens, susciter leur participation et leur engagement, modifier leurs perceptions et leurs comportements, rendre compréhensibles les interventions faites au titre du PU: tout cela implique non seulement d'associer les habitants et autres acteurs de Clarens au projet, mais aussi de leur fournir l'information nécessaire. L'information et la communication devront être déployées d'emblée pour susciter l'intérêt des personnes concernées, et entretenus tout au long du projet.

A cet égard, un partenariat avec la presse locale est hautement souhaitable: cette presse a tout intérêt à recevoir des informations de première main quant aux opérations en cours, pour pouvoir en informer ses lecteurs en primauté. Réciproquement, le PU a tout intérêt à diffuser les informations utiles via un organe de presse bien diffusé localement, et auquel les habitants peuvent s'identifier. L'une des premières démarches à entreprendre au titre du PU sera donc d'établir ce partenariat privilégié avec la presse locale.

Concrètement, pour ce qui est du lancement de la phase pilote du PU montreusien, on pourra structurer la communication en deux temps:

1) Première information sommaire, une fois toutes des étapes décisionnelles préalables franchies (Confédération, Canton, Conseil communal), afin d'annoncer le prochain lancement du PU;

2) Information plus complète, au premier trimestre 2009, p. ex. sous forme d'une soirée publique à Clarens. Il s'agira alors de donner davantage d'informations quant à l'approche et au contenu du PU. Ce pourra aussi être l'occasion d'identifier des personnes (ou associations) désireuses de collaborer activement à la réalisation de tel ou tel aspect du projet.

Ultérieurement, une communication périodique (p. ex. trimestrielle) permettra d'entretenir l'attention voire l'intérêt des habitants de Clarens – et plus largement des Montreusiens – ainsi que de faire connaître les réalisations concrètes effectuées au titre du PU. Un certain engouement local pour ce PU est en effet une condition de son succès, dans la mesure où précisément ce sont en premier lieu les destinataires du projet dont on aimerait voir évoluer les comportements (p. ex. ralentissement du taux de rotation dans les logements aux Vaudrès, atténuation des problèmes de voisinage, etc.) et perceptions (sentiment de sécurité, inclination à s'identifier au site, etc.).

5.6 Les projets phares

La stratégie du PU devra encore être affinée au cours de l'automne 2008, de même que devront être précisées les premières mesures concrètes à réaliser. Il pourra s'agir d'une combinaison de «petites mesures» ponctuelles et très localisées, avec d'autres mesures plus importantes. Cet ensemble de mesures pourra être structuré autour de deux ou trois projets phares. Sont considérés comme tels les projets emblématiques dans le sens où ils sont (ou peuvent être rendus) particulièrement visibles aux yeux des personnes concernées, où ils peuvent être clairement associés au PU, et où leur mise en oeuvre peut commencer rapidement.

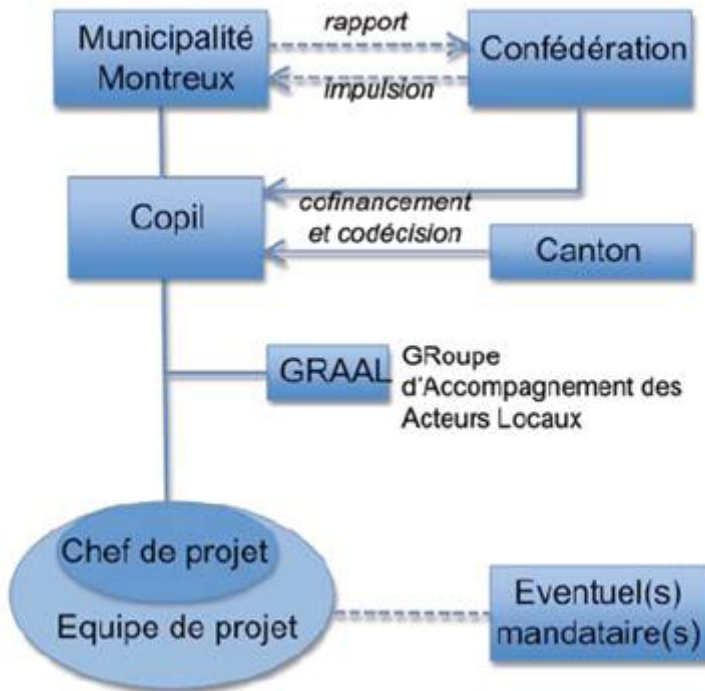
Le PU ne doit certes pas se résumer à quelques projets phares, mais bien viser à l'amélioration de toutes sortes d'aspects paraissant parfois relever de détails, mais qui une fois additionnés déploient des effets significatifs. Les projets phares sont cependant nécessaires pour que l'ensemble du PU ne passe pas inaperçu – de sorte que les habitants de Clarens s'y identifient, se l'approprient, et finalement y contribuent.

Concrètement, ces projets phares pourraient émerger autour d'enjeux forts préexistants, et dont le traitement s'insérerait judicieusement dans le cadre du PU. On pense en particulier à:

- la création d'une nouvelle place (verte) publique, enjeu de débats récurrents et de multiples projets d'aménagement;
- la mise en oeuvre de mesures découlant de l'étude urbanistique réalisée récemment sur dans le quartier des Vaudrès, et actuellement sur le bureau de la Municipalité pour approbation;
- le déplacement du centre de loisirs.

D'autres projets tels que le réaménagement des rives du Lac ou de celles de la Baye de Clarens, l'amélioration du réseau de cheminements piétonniers, etc., pourraient également servir de projets phares: le choix des projets phares devra être fait durant les premiers mois de mise en oeuvre du PU.

6. ORGANIGRAMME



Par souci de lisibilité et vu les incertitudes qui prévalent encore, les relations entre l'organisation de projet et les partenaires associatifs ou privés (régies, sponsors, presse) ne sont pas illustrées sur le schéma ci-dessus.

6.1 Le CoPil

Le CoPil est l'organe de pilotage politique et stratégique du PU. Il se réunira au moins deux fois par an, afin de suivre le développement du projet et de prendre les décisions stratégiques et financières qui s'imposeront. Le CoPil assume en outre le relais avec les organes administratifs et politiques compétents (services fédéraux et cantonaux, autorités montreuusiennes).

6.2 Le chef de projet

Le chef de projet est désigné par le CoPil. Il coordonne l'ensemble des travaux à mener au titre du PU. Il rapporte régulièrement au CoPil, auquel il assiste (avec voix consultative). Il est l'interlocuteur de l'ensemble des personnes attelées à la mise en oeuvre du projet, de même que des personnes extérieures (relations avec la presse notamment), et assume la responsabilité opérationnelle de la réalisation du PU. Il s'appuie sur une équipe de projet (cf. ci-dessous).

Compte tenu de l'ampleur des tâches qui incombent au chef de projet, il doit pouvoir disposer d'un temps de travail suffisant – de l'ordre d'un 50% – et/ou pouvoir s'appuyer sur des ressources externes (mandataires).

6.3 L'équipe de projet

L'équipe de projet comprend les personnes qui, sous la direction du chef de projet, sont responsables de la mise en oeuvre de tout ou partie du PU. Il s'agit d'une demi-douzaine de personnes, émanant des services communaux montreusiens, et notamment: Urbanisme, Services sociaux, Jeunesse, Logement.

6.4 Le GRAAL

La création et la mobilisation périodique d'un groupe d'acteurs locaux particulièrement susceptibles de faire le lien entre la population de Clarens et les responsables du PU. La composition de ce GRAAL (GRoupe d'Accompagnement d'Acteurs Locaux) devra être précisée dès les premières semaines de mise en oeuvre du PU. Elle pourra s'inspirer en partie de la composition du groupe d'acteurs ayant siégé à deux reprises dans le cadre de l'élaboration du présent concept détaillé. Le rôle de ce GRAAL sera multiple:

- faciliter l'identification de personnes et de milieux à associer plus étroitement à tel ou tel aspect du PU, et donc contribuer à la mobilisation des acteurs locaux pertinents;
- faire «remonter» auprès de l'équipe de projet les préoccupations ou réactions des habitants de Clarens, et s'assurer de leur prise en compte;
- contribuer à l'information des habitants de Clarens, autrement dit servir de relais pour mieux atteindre les destinataires du PU.

Les mandataires

La Commune de Montreux pourra solliciter l'appui de mandataires spécialisés:

- pour traiter des aspects techniques / analytiques relatifs aux mesures à mettre en oeuvre (p. ex. analyse spatiale, aspects de circulations, définition de critères de qualité pour la rénovation de bâtiments, analyse socio-démographique, etc.);
- pour mettre en oeuvre les dispositifs d'information et de communication, ou encore les organes et démarches participatifs;
- et/ou plus globalement afin de fournir un appui au chef de projet.

7. BUDGET ET FINANCEMENT

S'agissant d'un projet pilote de type processuel, il n'est pas simple de déterminer le montant du budget à y affecter. Ce montant doit tenir compte des coûts de gestion du projet, des honoraires des mandataires dont il conviendrait de s'entourer, ainsi que du financement d'éventuelles mesures spécifiquement instaurées au titre du projet urbain et visant, par exemple, à promouvoir l'intégration sociale dans le quartier concerné. Par ailleurs, ce budget se réfère également à l'enveloppe que la Confédération a décidé de consacrer au programme pilote projets urbains.

Les critères de financement retenus par la Confédération peuvent se décliner comme suit:

- le programme se déroule sur les trois années 2009 – 2011;
- la Confédération dispose d'un financement pour les trois communes pilotes, à savoir Pratteln (BL), Rorschach (SG) et Montreux ;

- ce financement est plafonné à un maximum de 100'000.- fr par an et par commune, et ne peut excéder les 50% du budget global du projet urbain;
- la participation communale doit être assurée pour la durée du programme (2009 – 2011);
- la Confédération ne finance pas les prestations que la Commune effectue de toute façon;
- sur la base du Rapport sur les mesures d'intégration²⁴ de la Confédération, le Canton est tenu de contribuer au financement.

<p style="text-align: center;">Total 540'000.- CHF 180'000.- CHF par année (sur la durée de programme pilote, soit 3 ans):</p> <p style="text-align: center;">Ce montant comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- la gestion (équipe de projet, CoPil, plates-formes nationales, etc.): 15'000.- CHF- les mandataires (appui au chef de projet, notamment): 390'000.- CHF- les mesures spécifiques: 135'000.- CHF
--

EW/mr 13.11.2008